



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 9 mai 2019

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Route d'Echallens, assainissement du passage à niveau CFF, ligne n° 251, km 26.849

A l'automne 2018, des riverains habitant à la route d'Echallens se sont plaints auprès de la Municipalité de l'état du « Passage à niveau d'Echallens » (ci-après PN), qui occasionnait, lors du passage des trains et des véhicules routiers, beaucoup de bruit, perturbant de manière notoire leurs nuits.

Suite à une vision locale, il s'est avéré qu'effectivement l'état de ce PN présentait un état constructif alarmant, provoquant des bruits et chocs inacceptables. Contact a alors été pris avec les CFF, afin de programmer les mesures d'assainissement qui s'imposent.

Ceux-ci ont répondu que, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité rail/route, il était déjà programmé que ce PN soit équipé à plus ou moins brève échéance d'une signalisation routière conforme aux normes. L'assainissement de la partie voies serait alors également effectué.

Dans l'attente de cette mise en conformité globale, des travaux d'amélioration ponctuels ont été apportés au PN, courant octobre 2018, afin de limiter les émissions sonores.

Le 24 avril dernier, une vision locale a eu lieu en présence des CFF, de la Municipalité et des riverains. Les CFF ont alors informé qu'ils auraient la possibilité d'entreprendre l'assainissement de ce PN durant la semaine 20 (du 13 au 17 mai 2019). En cas d'impossibilité, le délai serait reporté de près d'une année.

Afin de garantir un travail de qualité et de minimiser au maximum la gêne au trafic, la route d'Echallens sera fermée durant cette période. La demande a d'ores et déjà été faite auprès de la DGMR.

Le montant des travaux à charge de la Commune (raccordement des chaussées et traversée du PN) a été devisé à Fr. 86'000.— TTC par les CFF. Ces derniers officient en tant que Maître de l'ouvrage, la part communale sera refacturée à la Commune à la fin des travaux.

S'agissant d'une route cantonale en traversée, une subvention de la DGMR devrait être accordée, mais dont le montant est encore inconnu à ce jour.

De ce fait, l'assainissement de ce PN fera en principe l'objet d'un futur préavis, si le montant final à charge de la Commune s'avérait être supérieur à Fr. 50'000.— TTC.

2. Préavis pour la réfection de la cuisine et remplacement de la ventilation de la Halle des Fêtes

Dans le cadre du préavis n° 08/2018 « Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes », le groupe de travail a planché sur les différents objets de cette ultime étape de rénovation de la Halle des Fêtes. C'est principalement le réaménagement de la cuisine qui a mobilisé les attentions du groupe de travail bien que l'implantation des équipements de la ventilation se soit révélée impossible dans les espaces disponibles. Le projet d'assainissement de l'évacuation des eaux usées n'a pas représenté de difficultés majeures. Enfin, l'emplacement de la future déchetterie a pu être trouvé en face de la cuisine tout en maintenant une circulation normale autour du bâtiment.

Actuellement, la planification du projet est en cours d'achèvement par le bureau Polygone Architecture & Associés SA. L'estimation de l'enveloppe de l'ensemble des travaux de rénovation a démontré un écart important avec la planification des investissements de plus de Fr. 2'000'000.—.

Ceci nous amène à mettre en attente le préavis qui devait normalement suivre le crédit de planification afin de prendre le temps de réviser le projet et de prioriser les interventions. A priori, les travaux pourraient être entrepris dès 2021.

3. Constitution de l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) et premières étapes de mise en œuvre de la nouvelle gouvernance

Après avoir établi la structure juridique de l'association ASAP et signé avec les Eglises, le 25 mars 2019, la convention relative à l'utilisation de l'Abbatiale, la Municipalité poursuit sa feuille de route visant à mettre en œuvre les objectifs du préavis n° 18/2018.

Le 4 avril dernier, l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne a été officiellement créée lors d'une assemblée constitutive qui s'est déroulée à l'Hôtel de Ville. Les membres fondateurs sont la Commune de Payerne et l'Association pour la restauration de l'Abbatiale. Le Comité de direction, composé selon les statuts de cinq membres, a été désigné à cette occasion. Il s'agit des membres suivants :

- Madame Christelle Luisier, Syndique ;
- Monsieur André Bersier, Municipal ;
- Monsieur Nicolas Schmid, Conseiller communal ;
- Monsieur Bertrand Sauterel, membre de l'Association pour la Restauration de l'Abbatiale ;
- Monsieur Joël Ding, membre de la SIC.

Lors de sa première séance du 2 mai, le comité a élu à la présidence Monsieur André Bersier, à la vice-présidence Monsieur Bertrand Sauterel, et, à la trésorerie, Monsieur Joël Ding.

L'Association s'est également dotée d'un nouveau logo. Ce visuel sera décliné sur l'ensemble des supports de communication et de promotion du site de l'Abbatiale.

Engagement du personnel d'exploitation

L'engagement du personnel chargé de la gestion et de l'exploitation du site représente une étape clé dans la mise en œuvre du préavis n° 18/2018.

Le premier poste à pourvoir est celui du poste de Directeur-conservateur / Directrice-conservatrice (100%). La mise au concours a démarré le 29 avril avec un appel d'offres paru dans les journaux et sur internet. L'objectif visé est un engagement d'ici à fin juin pour une entrée en fonction au 1er octobre 2019. Le recrutement sera piloté à l'interne par le comité de l'ASAP avec l'appui des services communaux concernés et la société Destination culture.

Le personnel communal, actuellement sous contrat et rattaché au Musée de l'Abbatiale, s'est vu proposer des postes dans la nouvelle structure, à l'exception du Technicien de Musée dont le poste est maintenu dans l'organigramme communal, rattaché au secteur Exploitation Bâtiments en charge des conciergeries. Les modifications contractuelles seront effectuées d'ici à la fin du mois de septembre pour une date d'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2020.

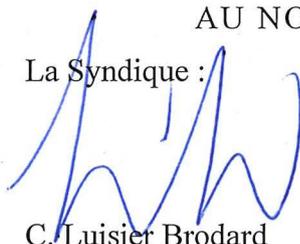
Le poste de Chargé d'inventaire à 40% sera muté dans la nouvelle structure selon le même taux d'activité. Le poste de Chargé d'accueil à 50% est supprimé. Il sera transformé en Adjoint d'exploitation, responsable des guides à 40%. Le poste de secrétaire à 30% ainsi que le poste de coordinateur musical à 20% ont été supprimés au 31 décembre 2018, la nouvelle organisation ne nécessitant plus le maintien de ces compétences ni de ces fonctions à l'interne. L'organiste communal reste dans l'effectif de la Commune.

Les nouveaux postes d'Attaché commercial (40%) et de Responsable d'exploitation (80%) seront pourvus, respectivement pour le 1er novembre 2019 et le 1er janvier 2020. Le recrutement pour le poste d'Attaché commercial est planifié entre juin et juillet 2019.

La composition de l'équipe avec les noms des collaborateurs et collaboratrices sera communiquée une fois les contrats de travail signés.

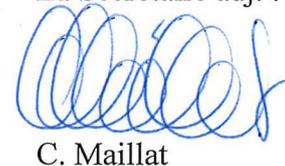
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Luisier Brodard



La Secrétaire adj. :


C. Maillat